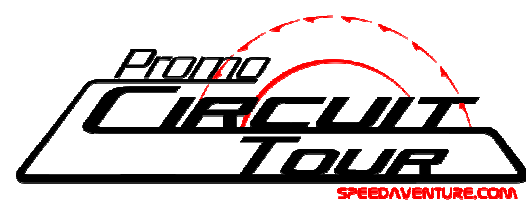


Règlement du Promo Circuit Tour 2008



La société **SPEEDADVENTURE.COM**, organisateur d'événements sportifs organise une opération de détection de pilotes sur circuit à l'échelle nationale.

Cette opération s'appelle : « **Promo Circuit Tour** ».

Elle se compose de :

5 sélections régionales sur circuits organisées par « Speedaventure.com ».

1 finale nationale organisée par « Speedaventure.com » sur le circuit de Dijon ou d'Issoire.

Article 1 : Conditions de participation

Peuvent s'inscrire au Promo Circuit Tour les hommes et femmes titulaires du permis B licenciés ou non. Le permis devra être présenté lors de l'enregistrement sur les lieux de sélection.

Article 2 : Principe des sélections

Toutes les sélections se feront sur 206 s.16 « Rencontres Peugeot Sport » sur circuits.

Les journées de sélection (présélection + finale régionale) se déroulent de la façon suivante :

Présélections :

Les concurrents prennent place au départ du parcours (type gymkhana), le départ est donné véhicule arrêté, moteur en marche. Chaque temps est pris par cellule électronique au 1/100ème de seconde.

A l'issue de cette présélection, 20 pilotes sont retenus pour participer à la finale régionale.

Finale régionale (le soir même):

Les concurrents sélectionnés pour participer à la finale régionale évolueront sur le tracé total du circuit. Ils prendront le volant pour 1 tour de reconnaissance non chronométré avec à leurs côtés un pilote confirmé. Ils pourront ensuite s'élancer pour un ou plusieurs tours chronométrés (selon les circuits) toujours accompagnés d'un pilote qui sera aussi juge de leur conduite. Les 10 meilleurs temps seront retenus pour participer à la finale nationale.

Article 3 : Finale nationale

La finale nationale aura lieu sur circuit automobile à bord des 206 s.16.

Les pilotes s'élanceront sur le tracé complet du circuit accompagnés d'un pilote confirmé. Ils effectueront un tour de reconnaissance puis au minimum un tour chronométré. Le meilleur temps sera pris en compte.

Le jury appréciera les performances et les qualités de conduite de chaque finaliste. Le classement de la journée de sélection sera élaboré en fonction du meilleur temps et de l'appréciation donnée par le pilote accompagnateur. Ces décisions seront sans appel.

Après délibération, 5 pilotes (3 titulaires : 2 hommes et 1 femme, ainsi que 2 suppléants) seront sélectionnés pour participer à 3 courses relais des Rencontres Peugeot Sports.

Article 4 : Le gain

Les 3 lauréats se verront mettre à disposition une Peugeot 206 relais pour disputer un programme de **3 courses d'endurance** dans le cadre des « **Rencontres Peugeot Sport** » choisies par Speedaventure.com, soit **1000 km de Spa Francorchamps, 3 heures de Lédenon et 1000 km de Nogaro**. (Sous réserve de modifications)

En cas d'annulation d'une des dates des «Rencontres Peugeot Sport », Speedaventure.com ne pourra être tenu responsable et ne pourra proposer de solutions alternatives à cette annulation.

Comportement des lauréats et restrictions

Les lauréats devront avoir un comportement responsable et sportif. Tout pilote qui aura eu un comportement antisportif dans sa conduite (sur piste et hors piste) ou qui serait sanctionné par un commissaire de course ou directeur sportif se verra immédiatement exclu et remplacé par un pilote suppléant. Ces décisions seront sans appel et à effet immédiat.

Speedaventure.com mettra à disposition de l'équipage un véhicule en parfait état de marche et prendra en charge la remise en état du véhicule à ses frais après chaque course. Toutefois, en cas de destruction totale du véhicule sur une des courses, l'organisateur se réserve le droit de ne pas remplacer celui-ci et d'annuler les courses suivantes.

Restera à la charge du lauréat : son trajet, hébergement et licence conducteur.

Article 5 : Calendrier des sélections : (sous réserve de modifications)

Samedi 13 octobre 2007	Tours : circuit du Val de Loire (Thenay)
Dimanche 4 novembre 2007	Metz : circuit de Chambley
Samedi 10 novembre 2007	Lyon : circuit de Pouilly en Auxois
Dimanche 18 novembre 2007	Nîmes : Pôle Mécanique d'Alès
Dimanche 2 décembre 2007	Bordeaux : circuit de Mérignac

La finale aura lieu courant 2008 avant le début des Rencontres Peugeot Sport.

Article 6 : Inscriptions aux sélections

L'inscription aux épreuves se fait par retour du flyer complété (ou papier libre mentionnant les mêmes éléments) ainsi que du règlement à l'adresse suivante :

Speedaventure.com – 33 rue Dorian – 42190 Charlieu

L'inscription se fait directement sur le site www.promo-circuit-tour.com, par mail à contact@speedaventure.com ou par téléphone au 04 77 69 36 04.

L'inscription est validée seulement après réception du règlement par Speedaventure.

Le montant de l'inscription est fixé à 70 €/personne (chèque libellé à l'ordre de Speedaventure.com) pour toute inscription et règlement dans un délai d'une semaine précédent l'épreuve. Un tarif préférentiel de 60 € est pratiqué pour les anciens participants (inscrits dans le fichier client) et tout groupe composé de 4 personnes minimum à condition que l'envoi des inscriptions et règlements soit groupé. Ces tarifs sont applicables uniquement dans le cas d'un règlement à l'avance.

Le participant peut choisir de régler directement sur place. Dans ce cas, une majoration de 5€ est appliquée au tarif de base dont il fait l'objet.

Speedaventure.com se réserve le droit de pratiquer des tarifs promotionnels.

Note : le jour des sélections, la priorité est donnée aux personnes ayant réglées à l'avance.

Important :

La somme de 70 euros équivaut au montant d'une sélection « Promo Circuit Tour », valable pour une seule participation à une sélection. Ce montant est équivalent aux frais de gestion, d'organisation, de dossier et d'encadrement des journées de sélections et donne accès à la finale pour les sélectionnés et aux 3 courses (citées à l'article 7) des Rencontres Peugeot Sport pour les lauréats.

En cas de non-participation d'un candidat, le montant de l'inscription restera acquis par l'organisateur.

Chaque candidat est libre de participer à autant de sélections qu'il le souhaite.

Article 7 : Jury

Un jury sera présent lors des sélections régionales et lors de la finale nationale. Il sera composé de membres ayant une expérience de la compétition automobile.

Les décisions prises par le jury seront immédiatement applicables et seront sans appel.

Fautes éliminatoires :

Tout pilote qui fera une des fautes suivantes sera disqualifié et ce, dès l'instant où il prend les commandes du véhicule qu'il s'agisse du tour de reconnaissance, du tour chronométré ou du tour de décélération :

- ✓ Accrochage d'une quille
- ✓ Sortie de piste : sortie de route dans un bac à sable, sortie de route qui nécessite l'arrêt du véhicule, une marche arrière, l'intervention de la dépanneuse, etc. (Une sortie de route est définie comme telle lorsqu'au moins deux roues du véhicule ne sont plus en contact avec le bitume du circuit.)
- ✓ « tête à queue » ou demi-tour sur la piste.
- ✓ Rouler sur les vibreurs de façon répétitive. Le pilote accompagnateur qui juge le concurrent à bord du véhicule sera le seul juge du nombre excessif de vibreurs « empruntés ».

Comportement du pilote :

- ✓ Chaque concurrent se doit de respecter la mécanique de la voiture, il ne doit donc pas pousser le moteur en surrégime (rupteur). Il doit préserver la boîte de vitesses en changeant ses vitesses de façon fluide.
- ✓ Le pilote moniteur pourra disqualifier un concurrent sur appréciation. Aucun recours possible.

Article 8 : Engagement et image

L'inscription au Promo Circuit Tour implique une totale adhésion au présent règlement et à toutes les décisions qui pourront être prises quant à son application.

Toute contestation ou litige durant les sélections ou la finale nationale sera tranchée par le jury et sa décision sera sans appel.

Le candidat, du seul fait de son inscription, consent à Speedaventure.com le droit d'image et de publicité.

Article 9 : Annulation et modifications

Speedaventure se réserve le droit de modification des dates annoncées et se réserve le droit d'annulation d'une sélection si le nombre de participants n'est pas suffisant ou en cas d'intempéries mettant en danger la sécurité des épreuves.

Article 10 : Loi du 06/10/1978

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 Janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification ou d'opposition relativement aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez vous adresser au service : Promo Circuit Tour – Speedaventure.com – 33 rue Dorian – 42190 Charlieu.